

**SPARTAN CHEMICAL COMPANY, INC.
SIMDUT FICHE SIGNALÉTIQUE**

SECTION I : INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT :
SANI-T-10

USAGE DU PRODUIT : Désinfectant et agent d'assainissement

NOM DU FABRICANT ET L'ADRESSE
Spartan Chemical Company, Inc.
1110 Spartan Drive, Maumee, OH 43537 USA

N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE
888/314-6171 (24 Heures)
INFORMATIONS SUR LE PRODUIT : 800/537-8990

SECTION II : INGRÉDIENTS DANGEREUX :

N° CAS	% W	NOM(S) CHIMIQUE(S)	VLE			DL50	CL50
			MPT mg/m ³	LECT mg/m ³	Plafond mg/m ³		
68424-85-1	10-15	Chlorure de benzalkonium	----	Non établies	----	Oral Rat: 426 mg/kg	NA
64-17-5	1-5	Éthanol	1900	-----	-----	Oral Rat: 7060 mg/kg	NA

SECTION III : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION 100° C (212° F)	DENSITÉ (H₂O = 1) 0,992	% DE SOLIDE SUR LA MASSE 10-15
PRESSION DE LA VAPEUR Non établies	TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) < 1	POINT DE CONGÉLATION Non disponible
DENSITÉ DE LA VAPEUR (AIR = 1) Non établies	APPARENCE ET ODEUR Liquide transparent, légère odeur d'amine	SOLUBILITÉ DANS L'EAU Complète
pH 9,0-10,00	SEUIL DE L'ODEUR Non disponible	ÉTAT PHYSIQUE GAZ__LIQUIDE_X_SOLIDE__
COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE Non disponible		

SECTION IV : RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR > 100° C (212° F)	MÉTHODE DE DÉTERMINATION ASTM - D56	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ Non disponible
MOYENS D'EXTINCTION Dioxyde de carbone, produit chimique en poudre, eau	CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ Sans objet	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION Sans objet
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUSE Non établies		DONNÉES SUR L'EXPLOSIBILITÉ Sans objet

INSTRUCTIONS SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour une protection maximale des voies respiratoires. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs à condition qu'ils ne comportent ni fissures ni fuites.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les produits de combustion sont toxiques.

SECTION V : RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE X

CONDITIONS D'INSTABILITÉ

Non établies

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ

Non établies

INCOMPATIBILITÉ (SUBSTANCES À ÉVITER)

Acides forts, oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

SECTION VI : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIES DE PÉNÉTRATION PRINCIPALES : Contact oculaire, contact avec la peau, ingestion, inhalation, absorption à la peau

LIMITES D'EXPOSITION : Non établies pour ce mélange.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

CONTACT OCULAIRE : Corrosif. Provoque de graves affections oculaire accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur, tuméfaction et des brûlures chimiques.

CONTACT AVEC LA PEAU : Corrosif. Provoque de graves affections cutanées accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur et des brûlures chimiques. Nocif si absorbé à travers la peau.

INGESTION : Nocif en cas d'ingestion. Provoque détérioration ou brûlures chimiques à l'œsophage et aux muqueuses accompagnées de symptômes de douleur, nausée, vomissement et diarrhée.

INHALATION : Toute inhalation de vapeur ou de brouillard du produit risque de provoquer une irritation ou une affection des voies respiratoires accompagnée de symptômes d'inconfort nasal et de rhinorrhée avec douleurs thoraciques et toux.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE

Aucun connu

PROPRIÉTÉ IRRITANTE

Corrosif pour les yeux et la peau.

SENSIBILITÉ AU PRODUIT

Non disponible

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Non

EFFETS TOXIQUES

SUR LA REPRODUCTION

Non disponible

TÉRATOGENÉCITÉ

Non disponible

MUTAGÉNÉCITÉ

Non disponible

EFFETS TOXIQUES SYNERGITIQUES

Non disponible

SECTION VII : MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE / MESURES D'INGÉNÉRIE

Porter des gants imperméables en caoutchouc ou équivalent et des lunettes anti-éclaboussures. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être facilement accessibles dans des endroits où le produit non dilué est manipulé. Fournir une bonne aération générale. Un système de ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations. Si les limites d'exposition (cf. Section II) ne peuvent être maintenues par la ventilation, envisager l'utilisation d'un respirateur homologué NIOSH adapté aux conditions d'utilisation et produits chimiques en Section II.

MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Creuser une digue et utiliser une matière inerte (sable, terre, absorbant commercial etc) pour contenir les déversements, puis transférer dans des contenants destinés à l'élimination. Éviter que les déversements entrent dans les égouts pluviaux et en mers libres.

MÉTHODES POUR DISPOSER DES DÉCHETS : Assurer la conformité aux réglementations en vigueur.

MÉTHODE DE MANUTENTION : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer de vapeurs ou de brouillards. Ne pas avaler. Utiliser suffisamment de ventilation. Laver abondamment après toute manipulation.

EXIGENCES D'ENTREPOSAGE : Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas congeler. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49° C (120° F). Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Garder hors de la portée des enfants.

RENSEIGNEMENTS D'EXPÉDITION : Classe 8, UN 1903, PG III, désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a., (composés du chlorure d'ammonium quaternaire)

SECTION VIII : PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement les yeux à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes. Consulter un médecin.

PEAU : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation.

INGESTION : Contacter immédiatement un centre antipoison ou un médecin quant au traitement à suivre. Ne pas provoquer de vomissement. Boire d'un ou deux verres d'eau pour diluer le produit. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne qui a perdu connaissance.

INHALATION : En cas d'irritation des voies respiratoires, faire sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION IX : RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

SANI-T-10

DATE D'ÉMISSION : 1er janvier 2009

REMPLECE : 16 de janvier 2006

APPROVÉ PAR: Ronald T. Cook/ Manager Regulatory Affairs/ Spartan Chemical Company, Inc.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: 800/537-8990